M. le sénateur Sueur continue d'agir pour les "femmes distilbène"

Publication : jeudi 1 juin 2017 15:20

La Lettre de DES France, juin 2017



> Coopération avec les élus

La Ministre de la Santé interpellée dès son arrivée

M. Le Sénateur Sueur continue d'agir pour les "femmes Distilbène"

L'intérêt général et la prévention, au cœur d'une nouvelle question écrite.

M. Le Sénateur Jean-Pierre Sueur soutient nos combats depuis toujours. Il a posé une question écrite à la Ministre en charge de la Santé, en vue d'obtenir une prise en charge à 100% du suivi gynécologique annuel nécessaire aux femmes exposées *in utero* au DES ['Filles DES']. Les questions écrites sont posées par nos élus siégeant au Sénat ou à l'Assemblée Nationale : le Ministre ainsi interrogé a l'obligation d'apporter une réponse.

SÉNAT
UN SITE AU SERVICE DES CITOYENS

Travaux parlementaires | Vos sénateurs | Europe & International | Territoires | Connaître le Sénat

6 juin 2017 — Accessibilité | Plan du site | Alertes — Recherche — OK

Conséquences de la prescription du distilbène

14e législature

Imprimer | Envoyer par courriel | Ajouter aux favoris | S'abonner à cette recherche

Question écrite n° 25812 de M. Jean-Pierre Sueur (Loiret - Socialiste et républicain)

publiée dans le JO Sénat du 11/05/2017 - page 1642

M. Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des femmes auxquelles le distilbène a été prescrit. Si des dispositions spécifiques ont pu être prises pour prendre en compte les difficultés susceptibles d'affecter la grossesse de celles-ci, des publications scientifiques récentes montrent que les conséquences de leur exposition au distilbène évoluent. Que ces femmes aient été enceintes ou non, elles encourent toujours des risques particuliers tels que la survenue d'adénocarcinomes à cellules claires (cancers ACC) du col utérin ou du vagin ou des risques accrus de cancers du sein ou de dysplasies. La prévention liée à ces risques spécifiques nécessite une consultation médicale avec frottis tous les ans. L'association « réseau DES (diéthylstilboestrol) France » demande que ces consultations puissent bénéficier, eu égard aux conditions dans lesquelles le distilbène a été prescrit en France et aux conséquences indirectes, d'un remboursement à 100 %. Il lui demande quelle suite, qu'il espère favorable, elle pourra réserver à cette proposition.

Transmise au Ministère des solidarités et de la santé

En attente de réponse du Ministère des solidarités et de la santé

senat.fr
rubrique travaux parlementaires / questions

4 La Lettre n°56 • Juin 2017

Phoca PDF